

APPEL A CANDIDATS

Le CONSEIL MUNICIPAL des JEUNES

Le CMJ qu'est-ce que c'est ?

C'est un groupe de jeunes Chavannots, âgés de 11 à 17 ans qui souhaitent s'initier à la vie citoyenne en proposant des actions pour la commune et ses habitants. Le CMJ est renouvelé tous les 2 ans.

Le CMJ est encadré par des élus. Il se réunit environ 5 fois par an pour décider et élaborer des actions citoyennes. Le CMJ participe aussi au côté des élus aux manifestations organisées par la commune (cérémonies, fêtes, ...).

Sois le premier à te porter candidat : 15 élus, 15 places !

Pour te porter candidat et faire partie du prochain CMJ, demande ton dossier de candidature en mairie où tu retrouveras toutes les informations utiles

INSCRIPTION avant le 25 octobre



306 Route de la Combe de Savoie
73800 LA CHAVANNE
Tel : 04 79 84 09 03

Horaires d'ouverture
Le Lundi : de 09h00 à 12h00
Le Mardi : de 16h00 à 19h00
Le Vendredi : de 14h00 à 17h00

M A I R I E



⚠ **nouvelle adresse mail** : secretariat@mairiedelachavanne.fr

Monsieur le maire reçoit sur rendez-vous (à prendre auprès du secrétariat de mairie) de préférence le mardi à partir de 17 heures.

IMPORTANT : en raison de la mise en place de la rampe accessibilité PMR, la mairie ne sera pas accessible par l'entrée habituelle du 30-09-20 au 16-10-20
La prise de rendez-vous par mail ou téléphone sera obligatoire durant cette période

💡 Si vous souhaitez recevoir, par mail, des informations de la commune, de la communauté de communes, des syndicats intercommunaux et des associations locales, merci de bien vouloir donner votre accord en envoyant un mail en mairie :

« Je soussigné(e).....souhaite recevoir les informations diffusées par la mairie de La Chavanne »

Pour respecter la protection de vos données (RGPD) , les adresses mail seront effacées de la liste dès que vous en ferez la demande. Les adresses mail ne seront jamais diffusées mais seront utilisées uniquement pour des informations d'intérêt général qu'il nous paraît utile de donner largement et rapidement à la population. ⚠ Si vous savez avoir déjà accepté d'être sur la liste depuis mai 2018 , il n'est pas nécessaire de vous réinscrire...

Lettre d'informations

N°2 - SEPTEMBRE 2020



Chavannotes, Chavannots, cette nouvelle lettre vous présente un ensemble d'informations concernant la vie de notre commune.

Après une saison estivale plutôt calme pour la vie de la commune, la rentrée voit un certain nombre de projets et actions reprendre leurs cours. Certains vous sont présentés dans cette lettre d'information. Bonne lecture à tous !

L'équipe municipale

HOMMAGE

C'est avec tristesse et stupeur que nous avons appris le décès de Monsieur Jean-Charles Mazzini, 4^e adjoint. Il nous a quitté début juillet sans que rien ne laisse présager cet aller sans retour.

Jean-Charles, habitant de la Bassée et Chavannot depuis toujours, entamait son 4^e mandat ainsi qu'une retraite bien méritée. Il était très investi pour son village qu'il défendait avec passion et pour lequel il disposait d'une véritable connaissance encyclopédique. Il va s'en dire que son absence laisse un vide cruel au sein de l'équipe municipale...

Nous renouvelons à sa famille et à ses proches, nos plus sincères condoléances.



MERCI !

L'ensemble des élus tient à remercier les habitants et usagers de la route, pour leur patience. Depuis plusieurs mois maintenant, chacun subit des difficultés de circulation et de stationnement sur la commune...

Des retards, consécutifs à la crise sanitaire, ont été pris sur les chantiers en cours, Ceux-ci ont été ralentis dans un premier temps (confinement) puis des délais d'intervention ont été rallongés suite à la mise en œuvre des règles sanitaires imposées aux entreprises. Nous savons tous que ces chantiers sont nécessaires. L'un pour sécuriser les abords du bus et permettre aux enfants de prendre sereinement le chemin de l'école. L'autre pour rendre possible l'accessibilité de la mairie à tous les usagers tout en dotant la commune d'une annexe spacieuse pouvant accueillir dans de bonnes conditions les habitants lors des futures manifestations communales, culturelles et associatives.

ACTIONS SOCIALES RENTRÉE 2020

INFORMATION AUX FAMILLES

Madame, Monsieur,

La Commune de La Chavanne propose deux aides sociales destinées aux familles ; vous trouverez ci-dessous toutes les informations sur ces aides.

J'attire votre attention sur le fait que, si vous remplissez les conditions pour bénéficier d'une de ces aides (ou des deux), vous devez impérativement prendre contact avec le secrétariat de mairie et fournir les documents justificatifs avant le 1^{er} décembre.

Souhaitant que ce petit soutien financier pourra vous être utile dans cette période si chargée de la rentrée scolaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

M. Michel DURET, Maire

1 - AIDE AU FINANCEMENT DES CARTES DE TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES ENFANTS DE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Montant de l'aide : 40 € par carte de transport scolaire.

Destinataires : L'aide est réservée aux enfants résidant dans la commune de La Chavanne, scolarisés à l'école intercommunale La Chavanne-Planaise et titulaires d'une carte de transports scolaires, ainsi qu'aux enfants scolarisés dans une école maternelle ou primaire hors de l'école intercommunale pour des raisons de santé ou de handicap.

Documents à fournir en mairie avant le 1^{er} décembre 2020 :

Justificatif prouvant que le règlement a été intégralement acquitté. Pour les personnes qui règlent en plusieurs échéances, l'aide sera versée après justificatif de la dernière échéance.

RIB du compte à créditer (un seul RIB par famille). L'aide sera versée sur ce compte quelques semaines après la présentation du dossier complet.

Copie d'un document comportant la date de naissance de l'enfant (CNI, Livret de famille...)

Informations complémentaires :

Le montant de l'aide ne pourra être supérieur au prix réellement payé par enfant. Cette aide est établie pour l'année scolaire 2020-2021. Pour les années suivantes, sa reconduction et son montant seront redéfinis annuellement en fonction des capacités financières de la commune et des évolutions futures des tarifs des cartes de transports scolaires.

2-AIDE AUX INSCRIPTIONS DES JEUNES ENFANTS A DES ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES OU ARTISTIQUES

Montant de l'aide : 30 € maximum par enfant et par année

Destinataires : L'aide est réservée aux enfants nés entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2014, résidant en résidence principale dans la commune de La Chavanne et inscrits à l'année (année scolaire ou année civile) à une activité sportive, culturelle ou artistique, par exemple un club sportif, une médiathèque, un cours de musique ou de dessin...

Documents à fournir en mairie avant le 1^{er} décembre 2020 :

Justificatif de l'inscription intégralement acquittée (pour les personnes qui règlent en plusieurs échéances, l'aide sera versée après justificatif de la dernière échéance) ;

RIB du compte à créditer (un seul RIB par famille). L'aide sera versée sur ce compte quelques semaines après la présentation du dossier complet.

Copie d'un document comportant la date de naissance de l'enfant (CNI, Livret de famille...)

Information complémentaire :

Les inscriptions à des activités limitées aux vacances scolaires ou à une durée inférieure à 6 mois, ainsi que les inscriptions aux accueils périscolaires, n'ouvrent pas droit à cette aide.

Registre personnes vulnérables

La commune souhaite se doter d'un **registre communal des personnes vulnérables**.

La finalité de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux. Pour notre commune, des élus et le personnel communal désignés prendront contact avec ces personnes en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence lors de risques exceptionnels (canicule, grand froid, etc.).

Sont considérées comme personnes vulnérables, et peuvent s'inscrire :

- ◆ Les personnes de plus de 65 ans
- ◆ Les personnes de plus de 60 reconnues inaptes au travail
- ◆ Les personnes handicapées
- ◆ Les personnes vulnérables (isolées, sous traitement médical, femmes enceintes...)

MODALITES D'INSCRIPTION auprès de la mairie :

Par la personne concernée (ou son représentant légal) : demande de la fiche d'inscription par tous moyens (appel téléphonique, courrier, courriel, sur place) .

Par un tiers : demande de la fiche d'inscription par écrit obligatoirement .

Lors de votre demande d'inscription, il vous sera demandé de remplir un formulaire avec un certain nombre de renseignements, facultatifs, et dans le respect de la protection des données personnelles.

⚠ Seules les personnes inscrites sur le registre pourront faire l'objet d'une attention particulière et notamment un contact téléphonique lorsqu'un plan d'alerte sera déclenché.

Masques

Mi-août, les masques commandés par la Communauté de communes Cœur de Savoie ont été distribués par des élus aux résidents, en résidence principale à La Chavanne.

Chaque foyer a reçu 2 masques (1 pour les personnes seules). Nous vous rappelons que si vous pensez avoir besoin de masques supplémentaires, il est nécessaire de se mettre en relation avec la mairie qui en fonction du stock disponible pourra vous en donner d'autres ; quelques masques sont encore disponibles (masques de la Région AURA et masques confectionnés par une habitante de La Chavanne).